Critère 1-2

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

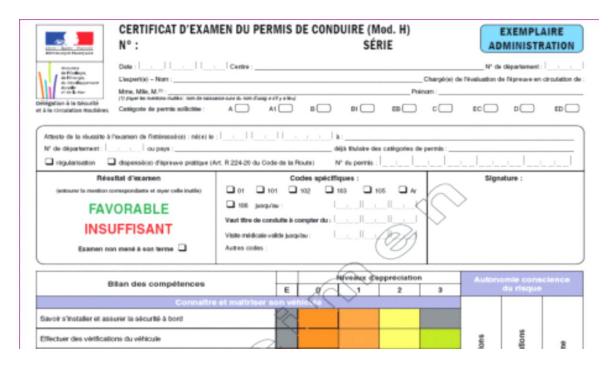
Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



Comment se déroule l'examen?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUX CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative. Lors de l'inscription à la formation pratique, un livret de formation est remis à l'élève. Ce livret peut prendre la forme d'un document dématérialisé.

Le livret de formation est un outil pédagogique et d'échange entre l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, l'élève et ses parents ou son représentant légal dès lors qu'il est mineur.

Le questionnaire préalable à la formation figurant dans le livret est renseigné par l'élève avant de commencer sa formation.

Quelle est l'utilité de votre livret ?

Il vous informe sur la durée de la formation, les cinq séquences qui la composent et les compétences à acquérir pour chacune d'elles. Pendant votre formation, il est un outil d'échanges et un support pédagogique entre l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière et vous. A la fin de la formation, il permet de faire un point sur les connaissances et les compétences que vous avez acquises.

La formation que vous allez suivre est importante, pourquoi?

Parce qu'elle va vous permettre d'obtenir votre première catégorie du permis de conduire un véhicule à moteur (catégorie AM du permis de conduire). Vous allez pouvoir vous déplacer en cyclomoteur ou en quadricycle léger à moteur, pour vos loisirs, vos études et votre travail. Mais, conduire un véhicule à moteur quel qu'il soit, en sécurité pour les autres et pour soi-même, est une activité complexe et une responsabilité importante. Pour ces raisons, apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui nécessite l'acquisition de savoirs (connaissance et compréhension des règles), de savoir-faire (acquisition des compétences techniques nécessaires à la bonne maîtrise de son véhicule) et de savoir-être qui doivent vous permettre d'adopter des comportements conformes à la sécurité routière dans la relation avec les autres usagers de la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le comportement des conducteurs est un élément primordial en termes de sécurité routière.

La conduite d'un véhicule doit être envisagée comme une activité citoyenne qui privilégie les attitudes de respect dans le partage de la route entre les différentes catégories d'usagers.

Lors de la formation pratique, vous serez obligatoirement équipés d'un casque de type homologué, de gants adaptés à la pratique de la moto (soit possédant le marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet), d'un blouson ou d'une veste manches longues, d'un pantalon ou d'une combinaison et de bottes ou de chaussures montantes (les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés). En cas d'équipement non conforme, pour des raisons de sécurité, la formation ne peut avoir lieu.

Lors de la phase circulation, vous serez trois élèves maximum par enseignant.

La formation pratique doit se dérouler sur 2 jours minimum et sans dépasser 4 heures par jour.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Vous pourrez conduire un scooter dès que vous serez en possession du permis AM.

Les démarches de demande de fabrication du permis de conduire seront effectuées par l'auto-école. Vous recevrez votre permis en recommandé directement à domicile, sous réserve du dépôt de tous les documents nécessaires à la demande (liste fournie dès l'inscription.)

La formation pratique est constituée de cinq séquences :

La 1ère séquence porte sur les échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite ; La 2ème séquence porte sur la formation à la conduite hors circulation ; (adaptée au niveau de chacun) La 3ème séquence porte sur le code de la route ;

La 4ème séquence porte sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique ;

La 5ème séquence porte sur la sensibilisation aux risques en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal, dans les conditions définies par le présent arrêté.

La durée totale de la formation à la conduite des séquences 2 et 4 est de 6 heures au moins. Elle est adaptée au niveau de l'élève et répartie de la façon suivante :

-la séquence 2 portant sur la formation à la conduite hors circulation est d'une durée minimale d'une heure -la séquence 4 portant sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique est d'une durée minimale de trois heures. (en liaison radio et à vue constante avec le moniteur)

Avec le permis AM option cyclomoteur, on peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « A » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Une motocyclette permis A est caractérisé par une cylindrée supérieur à 35KW.

Le permis A est obligatoire pour conduire un deux-roues après 2 ans de permis A2 qui à une cylindrée supérieur à 35KW.

Déroulement

Il faut avoir obtenu le permis A2 depuis au moins deux ans dans un délai de trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire pour suivre une formation pratique de 7 heures minimum assurée par une auto-école.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation de suivi de la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans. Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

Vous pourrez conduire une motocyclette de plus de 35KW dès que vous serez en possession du permis A.

La formation pratique est constituée de trois séquences :

- 1 théorie (durée 2h),
- 2 maniabilité hors circulation (durée 2h),
- 3 circulation et clôture de la formation (durée 3h).

Avec le permis A on peut conduire une motocyclette de plus de 35KW

DÉROULEMENT DE LA FORMATION DE SEPT HEURES POUR LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LEGERES DE LA CATEGORIE L5E PAR LES TITULAIRES DE LA CATEGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Une motocyclette permis A1 est caractérisé par une cylindrée inférieur ou égal à 125 cm3 de la catégorie L5E.

Le permis A1 est obligatoire pour conduire un deux-roues après 2 ans de permis B.

Déroulement

Il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans dans un délai de trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire pour suivre une formation pratique de 7 heures minimum assurée par une auto-école.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation de suivi de la formation requise pour l'obtention de la catégorie A1 du permis de conduire par les titulaires de la catégorie B depuis au moins deux ans. Cette attestation est délivrée en application par l'arrêté du 19 Janvier 2016.

Vous pourrez conduire une motocyclette de moins ou égal à 11 KW ou d'un tricycles à moteur de moins ou égal de 15 KW dès que vous serez en possession du permis A.

La formation pratique est constituée de trois modules :

- 1 théorie (durée 2h),
- 2 hors circulation (durée 2h),
- 3 en circulation (durée 3h).

Avec le permis A1, on peut conduire une motocyclette d'une puissance maximum de 15 CV ou d'un tricycle à moteur de maximum 20 CV

DEROULEMENT de la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie

Définition

Un véhicule code 78 limite la conduite aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales. Permis B code 78.

Le permis B est obligatoire pour conduire un véhicule à vitesse manuelle. Avec le permis B on peut conduire un véhicule à boite automatique et à boite manuelle.

Déroulement

Il faut avoir obtenu le permis B code 78 depuis au moins 3 mois d'obtention de la catégorie B78 du permis de conduire pour suivre une formation pratique de 7 heures minimum assurée par une auto-école.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation de suivi de la formation requise pour l'obtention de la catégorie B du permis de conduire par les titulaires de la catégorie B78 depuis au moins 3 mois. Vous pourrez conduire un véhicule à boite manuelle dés que vous serez en possession du permis B.

La formation pratique est constituée de deux séquences :

Séquence1: durée de 2h

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité. Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

Séquence 2 : durée de 5 h

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

RÉGLEMENT INTÉRIEUR AUTO-ÉCOLE MARTIN

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'auto école applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : Tous les élèves inscrits dans l'établissement se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respecter le personnel de l'établissement et les autres élèves sans discrimination aucune
- Respecter le matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boitiers, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)
- Respecter les locaux (propreté, dégradation)
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons).
- Les élèves sont tenus : de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo.
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours.
- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (MP3, téléphone portable, etc.) pendant les séances de code.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

Article 3: Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants sera soumis avant toute leçon de code ou de conduite à un dépistage réalisé par l'enseignant sous la responsabilité du directeur de l'auto-école. En cas de test positif, ou de refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée. L'élève sera immédiatement convoqué auprès du directeur pour s'expliquer et voir ensemble les suites à donner à l'incident.

Article 4: Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1er versement n'a pas accès à la salle de code. Le forfait code est dû à l'inscription et il est considéré comme débuté dès l'inscription.

Article 5 : Lors des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections. Ce qui est important c'est d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilité de réussir, à terme, leur examen théorique général.

Article 6 : Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.

Article 7 : Les téléphones portables doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les heures de code.

Article 8 : Il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'établissement (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.).

Article 9 : La liste des documents nécessaires à la constitution du dossier vous est fournie lors de votre venue. L'auto école ne sera pas responsable du retard de validation du dossier en cas de document manquant.

Article 10: Après la réussite de l'examen du code et à la première leçon de conduite, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Il faudra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève.

Article 11: En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective / 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'élément extérieur (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

Article 12 : Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé **au minimum 72** heures avant la date de l'examen.

Article 13: Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique il faut

- Que le programme de formation soit terminé :
- Qu'un avis favorable soit donné par l'enseignant chargé de la formation,
- Que le compte soit soldé.

La décision d'inscrire ou non un élève à l'examen est du seul fait de l'établissement. Cette décision est prise en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière auprès de l'auto école et de l'avis de l'enseignant.

En cas « d'insistance » de qui que ce soit pour inscrire un élève à l'examen, une décharge sera signée et si l'ajournement est prononcé par l'inspecteur l'élève reprendra son dossier et se chargera de trouver une autre auto-école pour repasser l'examen.

Article 14 : Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignés par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire
- Exclusion définitive de l'établissement.

Article 15 : Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'auto école pour un des motifs suivant :

- Non-paiement
- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.
- Non respect du présent règlement intérieur.

FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISÉS

Formations aux catégories AM, Al, A2, A du permis de conduire et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e.

Adresse de la formation hors circulation :

Aérodrome de TRELIVAN

22100 TRELIVAN (annexe photo de la piste)

Temps de parcours à partir de l'école de conduite :

10 minutes

Partage de la piste de formation : 3 motos écoles se partagent la piste publique

En cas d'utilisation de la piste par les trois autres auto-écoles, il peut y avoir de l'attente, dans ces conditions, les questions liées aux fiches ou à la conduite d'un deux roues seront révisées.

Le moniteur moto pourra aussi faire la promotion d'une conduite apaisée sur la route avec de l'anticipation voir anticiper l'anticipation. Il sera abordé les coefficients d'adhérence par 1ére pluie (0,18) sur route ouverte mais aussi la promotion du sport moto (journée sécurité routière) sur piste pour s'exprimer avec toute la sécurité nécessaire (avec team players, team 18 et slider endurance).

PISTE PRIVEE : NON c'est une piste louée à la ville de DINAN

Capacité d'accueil:

Le lieu est équipé d'une salle d'accueil pour les examens mais non disponible pour les sessions de plateau, il est équipé de sanitaires publics et permettant de se restaurer et même de s'abriter à l' AUBERGE DES AILES sinon on ne peux pas s'abriter en cas de besoin.

Disponibilité de la piste :

L'amplitude horaire de la piste est de 07h00 à 21h00

Info conso: L'auto-école MARTIN dispose d'un label qualité : European Training Quality Label

L'Association pour la Formation Des Motards (AFDM), spécialiste de la formation au sein du Mouvement des Motards en Colère, s'est vu remettre le label "European Training Quality Label" par l'ACEM et le German Road Safety Council (DVR) pour la formation post-permis qu'elle délivre.



Auto-école MARTIN 27 Rue Carnot 22100 DINAN

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet prépacode ENPC (option) et dans notre établissement à Dinan en interaction pédagogique (possibilité aussi à Plouër-sur rance).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
 - les usagers vulnérables ;
 - la pression sociale (publicité, travail...);
 - la pression des pairs.

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment :

- les risques ;
- les influences de l'entourage· et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail...;
- l'auto-évaluation.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite (Dinan) ou avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet prépacode ENPC (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail...);
- la pression des pairs.

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Lors de la formation, l'enseignant s'assure que l'élève est en possession de son livret et qu'il a rempli le

« Questionnaire préalable à la formation ».

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

I.-Structure de la formation

Cette formation comprend cinq séquences dispensées sur un volume horaire total de huit heures, au minimum.

Elle se déroule sur deux jours, au minimum, à raison d'un maximum de quatre heures par jour.

Les séquences se déroulent dans l'ordre suivant :

- Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.
- Séquence 3. Apports théoriques (code de la route)
- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques.

Cette dernière séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal.

II.-Durée et contenu des séquences

Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (Durée : 30 minutes)

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret, prévu à l'annexe 1 et renseigné parl'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de :

- -permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ;
- -faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation (Durée minimale : 1 heure)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- -les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur-leurs rôles ;
- -la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- -la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. Les équipements-Leurs rôles

- Le port obligatoire du casque et de gants conformes aux caractéristiques fixées par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.
- Leurs rôles : protection en cas de chutes et de chocs.
- Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.
- Le port de vêtements adaptés conformes aux dispositions de l'article 4du présent arrêté.
- Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

Spécifique quadricyles : le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

2. La découverte des principaux organes du véhicule

-Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité

- -Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.
- -L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.
- Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.
- -Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.
- -La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.
- -L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.
- -Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
- -Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.
- -La présignalisation en cas de panne.

3. La maîtrise du véhicule hors circulation

- -La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains)-Le réglage du/ des rétroviseur (s).
- -Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
- -La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.
- -Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).
- -Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule-Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.
- -Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.
- -Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

<u>Séquence 3. Apports théoriques (code de la route) (Durée : 30 minutes)</u>

Cette séquence a pour objet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.

- -la signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle ;
- -les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle :
- -positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;
- -franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

Durée minimale : 3 heures de conduite effective par élève.

Ce volume horaire comprend le (s) temps d'interruption dédié (s) aux échanges pédagogiques entre l'enseignant et les élèves.

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- -de l'utilité et du respect de la règle ;
- -de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- -des facteurs, de la prise de conscience et de la perception des risques.

La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- -s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- -prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- -freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- -arrêt et départ en circulation (feux, stop ...);
- -ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

S'arrêter et stationner.

- -Précautions à prendre avec un cyclomoteur et avec un quadricycle léger à moteur :
- -avant de s'arrêter ou de stationner : rechercher la signalisation, les indices utiles, prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, adapter son allure ;

- -pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement : prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, s'insérer dans la circulation, adapter son allure ;
- -Spécifique quadricycle léger à moteur : s'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Rechercher les indices utiles: signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

<u>Adapter l'allure</u> en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité ...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.

Choisir la position sur la chaussée :

- -en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- -en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées ...);
- -en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts ...).

Franchir les différents types d'intersections :

- -détecter et identifier le type d'intersection ;
- -évaluer la visibilité;
- -adapter sa vitesse;
- -respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
- -s'arrêter, le cas échéant, et repartir;
- -dégager une intersection.

Changer de direction :

- -avertir de son intention;
- -se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts ...) ;
- -adapter sa vitesse;
- -respecter les règles de priorité;
- -dégager l'intersection.

Séquence 5 : sensibilisation aux risques (Durée minimale : 1 heure)

1. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

Si les conditions le permettent, cette séquence est collective. Par ailleurs, elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite définit à l'article R. 211-5 du code de la route.

Cette séquence vise à :

- -informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;
- -informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant suscite des échanges, une réflexion et une prise de conscience des uns et des autres sur certains comportements routiers.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes -les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;

- -les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- -les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- -les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;
- -la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- -la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- -l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

2. A l'issue de cette séquence, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière délivre aux élèves les attestations de suivi de la formation, renseignées et signées, en présence du ou des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

PROGRAMME DE FORMATION POUR LE PASSAGE DE LA CATÉGORIE A2 DU PERMIS DE CONDUIRE À LA CATÉGORIE A

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes et d'un label post permis moto.

Elle s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Séquence 1. — Théorie (durée : 2 heures)

Présentation. Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.

Présentation: l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants: type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...

Accidentalité, vitesse, détectabilité :

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs :

Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.

Les sanctions.

Séquence 2. — Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures)

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette).

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur,

à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- explications sur le transfert des masses ;
- comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

— réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3. — Circulation et clôture de la formation(durée : 3 heures)

(Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée).

Circulation:

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- la séguence de circulation s'effectue avec un maximum de guatre élèves ;
- dans le véhicule suiveur pren(nent) place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend:

- le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW;

Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

ANNEXEII

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 susvisé.

Avertissement:

Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

PROGRAMME DE FORMATION DE SEPT HEURES POUR LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LÉGÈRES ET DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L5E PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

— du respect de la règle ;

- de la prise d'information et de la communication ;
- de la prise de conscience des risques ;
- de l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...) ;
- du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ;
- du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- d'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.

Module théorique (deux heures)

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
- d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple :
- conduire sous la pluie ;
- circuler de nuit ;
- anticiper et détecter les dangers ;
- de connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes ;
- de savoir se rendre détectable ;
- d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes);
- d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues :
- connaître les risques concernant l'adhérence : gasoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
- connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

Module hors circulation (deux heures)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage);
- démarrer et s'arrêter :
- position de conduite ;
- équilibre et répartition du poids du corps ;
- monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant);
- savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière);
- appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) importance du regard ;
- tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :
- avec et sans passager ;
- en ligne droite et en virage.

Module en circulation (trois heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- rechercher les indices utiles ;
- adapter sa vitesse aux situations respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- choisir la voie de circulation ;
- savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ;

- se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts);
- franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e);
- négocier un virage.

Annexe 2

MODÈLE DE L'ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION À LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LÉGÈRES ET DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L5E

(Carte sur fond blanc au format 10,6 cm de largeur × 6,3 cm de hauteur. La découpe des coins peut être à angle droit ou arrondie.)

Vous pouvez consulter le formulaire dans le JO n° 298 du 24/12/2010 texte numéro 26

Photographie du titulaire : format 3,5 cm de largeur × 3,5 cm de hauteur.

Protection : après que le document a été complété recto verso, une protection plastique collante doit le recouvrir afin de sécuriser les informations qui y sont inscrites.

Caractères : police : Arial, style : standard, couleur : noire, taille : 8 (majuscule, gras, centré pour le terme : ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION À LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LÉGÈRES ET DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L5E

minuscule, non gras, pour les mentions inscrites dans l'ordre suivant : sous la photographie signature du titulaire , à droite pour les mentions : nom, prénom, né(e) le, à, date d'obtention de la catégorie B du permis, n° du permis de conduire).

La carte ne doit comporter aucun effet de caractère sur les termes et mentions indiqués ci-dessus, ni aucune image de fond.

Verso

Vous pouvez consulter le formulaire dans le JO n° 298 du 24/12/2010 texte numéro 26

Caractères : police : Arial, style : standard, couleur : noire, taille : 8 (majuscule, gras, justifié pour l'ensemble du paragraphe avertissement ; minuscule, non gras, à gauche pour les mentions inscrites dans l'ordre suivant : nom de l'organisme de formation, n° d'agrément, N° SIREN ou SIRET, adresse, téléphone et email, attestation délivrée le, signature du titulaire de l'agrément et cachet de l'organisme ayant dispensé la formation).

La carte ne doit comporter aucun effet de caractère sur les termes et mentions indiqués ci-dessus, ni aucune image de fond.

PROGRAMME DE LA FORMATION B78 vers B

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Conditions d'organisation de la formation

La formation est d'une durée de sept heures.

Elle est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel appartenant à l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière agréé ou de l'association d'insertion ou de réinsertion sociale ou professionnelle agréée.

Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite.

La formation débute dans un trafic nul ou faible et se poursuit sur les voies ouvertes à la circulation, dans des situations et conditions de circulation variées.

Objectif de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Structure et contenu de la formation

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Elle comprend deux séquences :

Séquence 1 : durée de 2 heures.

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
 - être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

Séquence 2 : durée de 5 heures.

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

ANNEXE II

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

Avertissement

Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.

QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT

Le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure » dans le cas d'un projet de transition professionnelle.

Questionnaire d'entrée dans le cadre de la formation professionnelle

Informations générales	
Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
2. Projet de l'apprenant	
Projet de l'apprenant Motivation pour suivre la	

3. Attente vis à vis de la formation et motivation

Attente	
Motivation(s)	

4. Disponibilité pour la formation

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	

Ce procédé est porté à la connaissance du public par affichage et sur le site internet

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PRÉALABLE À VOTRE FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÉRE B / AAC / CS

Avant la signature de votre contrat, nous vous fixerons une évaluation d'une durée d'une heure, elle est obligatoire. Elle sera réalisée directement en voiture avec un moniteur.

L'intérêt de cette évaluation est de vous proposer une estimation de la durée de votre formation qui correspond à vos capacités.

I - Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

II – Items évalués

Cette fiche d'évaluation est composée de 9 rubriques. Le moniteur vous posera toutes sortes de questions sur :

1) Les renseignements d'ordre général 2) L'expérience de la conduite 3) Connaissance du véhicule (mécanique générale) 4) Les attitudes à l'égard de l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière 5) Les habilités 6) La compréhension et la mémoire 7) La perception 8) L'émotivité 9) Le résultat de l'évaluation : Suite à cette évaluation, le moniteur vous donnera une approximation d'heures que vous devez effectuer. Cette évaluation permettra ainsi d'établir un contrat sur votre formation et son coût.

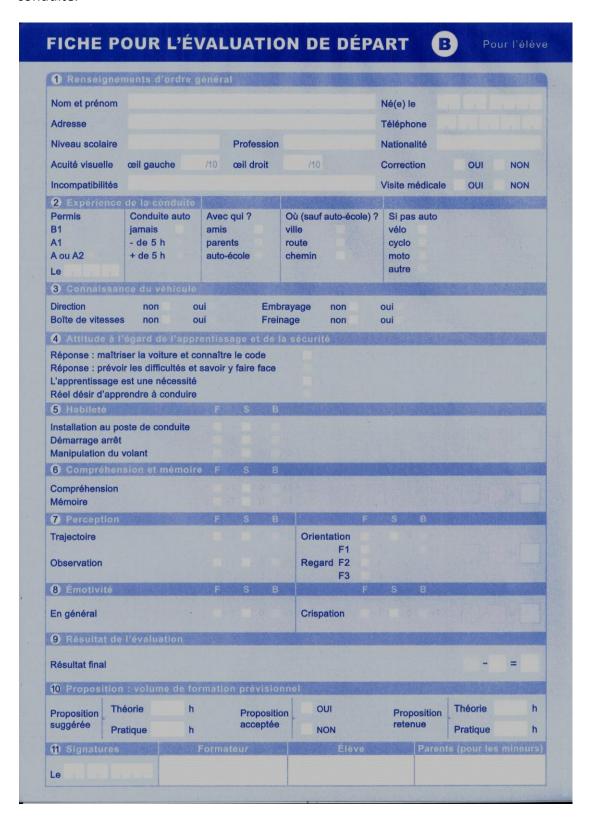
1. Renseignements	d'ordre gén	éral									
Nom:			1	Prénom				Date de na	aissance	·:	
Adresse:								T él. :			
Niveau scolaire : .			1	Professi	ion:			Nationali	té :		
Acuité visuelle œi	il droit	/10	œil g	gauche	/10		Correcti	on:	oui	non	
Incompatibilités :							Visite N	lédicale :	oui	тюл	
2. Expérience de la	conduite										
Permis:	Conduit	c auto :	Avec qui ?	,	Où (sauf	l'auto-école):		Si pas auto :			
BI 🗆 AI 🗆	jamais	. 0	antis		ville			vėlo 🗆			
A2 🗆	- de 5 h + de 5 h		parents auto-école		route chemin			moto			
A □ Date								autre véh.			
3. Connaissance du											_
Direction :		on 🗆	oui 🗆		i makamanana -		P	oui 🗆			
Direction : Boîte de vitesses :		on 🗆	oui⊟		Embrayage : Freinage :		non 🗆	oui □			
4. Attitude à Pégar					_						
Réponse : maî tr ise Réponse : prévoir	les difficult	et connar lés et savo	ir y faire face								
I. apprentissage es Réel désir d'appre	st une néces	sité :									
	inde a conc	юще:									
5. Habiletés			1		S		В				
Installation at pos	ste de condu	ite			_		0				
Démarrage arrêt											
Manipulation du v											
6. Compréhension	et mémoire										
Comprehension			1.		S		B □				
Méntoire			_								
7. Perception											
	F	S	В	1		F	S	В			
Trajectoire				Orio	entation F1						
Observation				Reg	ard 1/2						
					L/3						
											_
8. Emotivité	F	S	В	00	pation	F	S	B			
			ш	Lens	partir	П	П	П			
8. Emofivité En général		_						- fle-s fi	al		_
			positifs		négati	Fş.		résultat fin			
En général	duation		positify	_	négati	řş.	=	resultat fin			
En général 9. Résultat de l'éva Total des résultats	dustion particls :			-	négati	řş.				,	
En général 9. Résultat de l'éva Total des résultats 10. Proposition : vo	duation purtiels:	mation PR	ÉVISIONNEL	-			DA	ATE :	/	/	
En général 9. Résultat de l'éva Total des résultats 10. Proposition : vo	aluation purtiels : olume de for	mation PR	ÉVISIONNEL		tée : C	cı_	ACT	ATE :	/	1	_
En général 9. Résultat de l'éva Total des résultats 10. Proposition : ve Théorie :	aluation s particle : olume de for 11s	mation PR	ÉVISIONNEL		tée : C	cı_	DA	ATE :		/	
En général 9. Résultat de l'éva Total des résultats 10. Proposition : vo	aluation s particle : olume de for 11s	unation PR	ÉVISIONNEL		tée : C	cı_	D.A.	ATE :	/	/	
En général 9. Résultat de l'éva Total des résultats 10. Proposition : va Théorie : Pratique :	aluation s particle : clume de for the transfer and reposée	unation PR	ÉVISIONNEL Proposition Proposition		tée : 🗆 C	cı_	D.A.	ATE : ON Pratique	/	/	
En général 9. Résultat de l'éva Total des résultats 10. Proposition : vi Théorie : Pratique :	aluation s particle : clume de for the transfer and reposée	unation PR	ÉVISIONNEL Proposition Proposition		tée : 🗆 C	cı_	D.A.	ATE : ON Pratique	/	CODE	

III – Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée dans le véhicule-école avec votre futur moniteur.

IV - Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.



PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PRÉALABLE À VOTRE FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÉRE A2 A1

Pour débuter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de **45 minutes**, va être réalisée.

I - Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

II – Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- vos compétences psychomotrices,



III – Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée avec la moto-école avec votre futur moniteur Mr MARTIN.

IV - Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite de Dinan.

MODALITES DE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Si le moniteur a un doute sur l'existence d'un éventuel handicap, il vous demandera de réaliser une visite médicale auprès d'un médecin agrée (la liste des praticiens vous sera transmise au bureau de l'auto-école ou liste des médecins agréés sur votre site internet)

S'il s'avère que vous avez besoin de moyens adaptés à votre handicap et que nous ne pouvons satisfaire vos besoins, nous vous communiquerons les coordonnées du bureau de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) habilité à vous renseigner sur les auto-écoles proposant ces véhicules aménagés. La personne référente handicap est Mr MARTIN qui suivant votre handicap vous accompagnera lors de votre formation chez nous ou vous orientera vers un établissement spécialisé et équipé.

Critère 3-1

MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS THEORIQUES ET PRATIQUES

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions «d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès Prépacode ENPC).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cinq thématiques sont proposées, vous devez obligatoirement assister à ces cinq cours.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

- Entrainement théorique par des séances en autonomie toutes les heures du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h (jusqu'à 17h le samedi)
- Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques sont programmés

Mardi : de 18h à 19h Thème : CUD + réponse aux questions
Mercredi : de 18h à 19h Thème : RSP + alcool stupéfiants
Jeudi : de 18 h à 19h Thème : CRE + Vitesse distracteurs

Vendredi : de 18h à 19h Spécificités de la conduite et de la sécurité des motocyclettes

Samedi : de 14h à 15h Corrections assistées d'un enseignant

Le défaut de port de la ceinture et les grands thèmes de la sécurité routière sont abordés à chaque cours. Les cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière :

- Alcool et stupéfiants,
- Vitesse,
- Défaut de port de la ceinture,
- Distracteurs...

A votre disposition salle de code à Dinan, Plouër-sur-rance. Chaque salle est équipée d'une box et d'un paperboard.

Parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville;
- en rase campagne;
- sur autoroute;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Le choix du terrain pour votre formation sera adapté à l'objectif travaillé :

- 1) Parking, faible circulation
- 2) Circulation modérée mettant en pratique le code de la route, le regard, le placement sur la chaussée en ville et le stationnement
- 3) Hors agglomération : virage, touts types de route et stationnement
- 4) Voies rapides : insertion, sorte, circulation dépassement, distance de sécurité, itinéraire, arrêt d'urgence
- 5) Lorsque les conditions atmosphériques le permettent le candidat abordera la conduite en succession dégradée (brouillard, neige, pluie, nuit)

De l'écoute pédagogique vous sera également proposée. En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

En fin de formation, nous proposons aux élèves qui ont un niveau proche de l'examen, de se mettre en condition en réalisant un examen blanc.

Critère 7-4

MODALITES DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES

1. Où s'adresser pour une réclamation?

Tout client peut introduire une réclamation par simple courrier ou mail, par téléphone ou lors d'un entretien avec le gérant de l'entreprise.

2. Délai de réponse

Toute réclamation adressée à l'auto-école recevra une réponse aussi rapide que possible.

Les délais sont les suivants :

- dans les 2 jours ouvrables au plus tard après la réception de la réclamation écrite
- en cas de réclamation verbale, une réponse peut être apportée directement au client.
- l'Auto-école garantit une réponse définitive à la réclamation écrite ou verbale dans les 10 jours (après avoir examiné les faits); si cela ne lui est pas possible, le non-respect de ce délai sera motivé au client dans un courrier précisant le délai dans leguel une réponse définitive pourra lui être rendue.

3. En cas de désaccord

Si le client n'est pas satisfait de la réponse qui lui a été transmise ou si après les 10 jours prévus il est toujours sans nouvelle, le client dispose d'un premier recours (interne qui est de contacter le gérant de l'entreprise : Monsieur MARTIN Christophe, 0296851840).

En cas de désaccord avec la réponse apportée par le gérant, le client dispose d'un second recours (externe) en s'adressant aux médiateurs de la consommation référencés sur le site MCCA Médiation du commerce Coopératif et Associé (FCA Fédération du Commerce Associé) https://www.mcca-mediation.fr

Toutes les réclamations sont répertoriées dans un classeur prévu à cet effet

MODES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PREPARATOIRE AUX EXAMENS DU PERMIS DE CONDUIRE

Aide au permis de Pôle Emploi

Pour les personnes en situation de recherche d'emploi et inscrite auprès de Pôle emploi, l'organisme peut prendre en charge tout ou partie des frais d'apprentissage du permis.

L'absence de permis de conduire du demandeur doit constituer un obstacle à l'embauche dûment constaté par le conseiller Pôle emploi. Celui-ci instruit la conditionnée également à la situation du demandeur d'emploi.

Attention :

- Ce dispositif n'est pas éligible dans la situation d'un permis de conduire annulé.
- Le montant de l'aide ne peut dépasser la somme de 1200 euros.

Le paiement est effectué directement par Pôle emploi auprès de l'école de conduite valide pour la mise en œuvre de la formation.

Aides diverses locales

Différentes aides pour la formation au permis de conduire de conduire existent. Tous les candidats sont invités à aller se rapprocher de leurs collectivités territoriales de proximité (Régions, Départements, Communautés de communes, missions locales...). Vous pouvez consulter la liste des aides des collectivités locales sur le site Sécurité routière - Permis de conduire



Le permis à 1 euro

Ce dispositif de prêt bancaire s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 25 ans au plus à la date de signature du contrat, ou de l'avenant au contrat de formation avec l'auto-école agréée et labellisée.

Ce prêt peut être attribué:

- pour le financement d'une première formation initiale,
- ou dans le cas d'un échec, pour le financement d'une formation complémentaire,

Pour tout candidat souhaitant se présenter aux examens du permis de conduire catégories A2, A1 ou B.

Dans le cadre de l'examen de catégorie B, la formation doit être dispensée dans le cadre du dispositif de l'apprentissage anticipé ou de l'apprentissage en conduite supervisée.

Attention:

- Ce prêt ne peut être accordé qu'une seule fois à un même bénéficiaire, pour une formation initiale ou une formation complémentaire, et pour une seule catégorie de permis.

L'auto-école doit être reconnue comme partenaire de l'opération « permis à 1 euros par jour ».

L'enseignant établit un devis conformément au nombre d'heures de formation prévisionnelles évaluées, et le candidat signe alors un contrat de formation avec l'école de conduite.

Celui-ci doit ensuite se rapprocher d'une banque partenaire également de l'opération pour l'examen du dossier.

Une fois le dossier accordé, et après le délai habituel de rétractation, le montant du prêt est directement versé à l'école de conduite.

Cette aide se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro.

En formation initiale, le montant du prêt doit être égal à 600 €, 800 €, 1000 € ou 1 200 € au choix, sans excéder le montant inscrit dans le contrat de formation.

En formation complémentaire, le montant du prêt peut être égal 300 € sans excéder le montant inscrit dans le contrat de formation.

Le remboursement du prêt se fait par mensualités qui ne peuvent pas excéder 30 €.

RENDEZ-VOUS POST PERMIS

https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/permis-probatoire/les-stages-postpermis-et-reduction-de-la-periode

AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE CONDUITE SUPERVISEE ET CONDUITE SUPERVISEE

Acquérir une expérience avant l'examen pratique pour restituer avec le moins de stress possible ces compétences.

Réduire considérablement son risque d'accident dans les premiers mois au volant de son véhicule. De pouvoir renforcer ces compétences/expériences en cas d'échec à l'examen pratique. Un taux de réussite en première présentation plus élevé qu'en traditionnelle.





